PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 août 2023 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est présente et agit comme secrétaire d'assemblée. La conseillère madame Nathalie Lanthier est absente. Le siège numéro 6 est vacant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 8 août 2023 à 19 h 37.

2023-08-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2023 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023
3.2. Élection partielle
3.3. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande de passage de l'évènement cycliste *Le Weekend pour combattre le cancer* le 20 août 2023
4.2. Demande d'appui de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* quant à la demande au ministère de la Santé et des services sociaux de planifier ses projets en respectant les principes de développement durable, en tenant compte des changements climatiques, en respectant ses engagements en lien avec le stationnement de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges
4.3. Demande pour la négociation d'un tarif réduit pour l'analyse d'eau de puits pour les citoyens
4.4. Demande d'appui du projet préliminaire de *Construction O. Lalonde inc.*
5. Ressources humaines
5.1. Autorisation pour l'inscription à la formation « Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) »
5.2. Permanence du responsable des travaux publics
5.3. Permanence du journalier aux travaux publics
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation des factures de juillet 2023
6.2. Présentation du rapport financier 2022 par l'auditeur indépendant
6.3. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022
6.4. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022

6.5. Compensation de base aux municipalités du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)*
6.6. Autorisation de paiement à *Ployard 2000 inc.* pour le remplacement de glissières de sécurité sur le territoire municipal
6.7. Autorisation de paiement à *Construction Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur
6.8. Autorisation de paiement à *Construction O. Lalonde inc.* pour la construction d'un stationnement au parc Léon-Prieur
6.9. Autorisation de paiement à *Trail Go – Une division d'Unitrail inc.* pour l'acquisition d'une remorque fermée pour l'équipement nécessaire à la tonte du gazon et du paysagement de la Municipalité
6.10. Autorisation de paiement à *Énergère inc.* pour les travaux de conversion de luminaires au DEL
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Entente pour la fourniture d'équipement de désincarcération
9.2. Autorisation pour la signature des versions finales du contrat et addenda relatif aux travaux de conversion des luminaires
10. Travaux publics et voirie
10.1. Ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération*
10.2. Demande de prolongation du délai de réalisation des travaux admissibles à la demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) -*Volet accélération*
11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1. Emplacement de l'exposition *Contamination Culturelle* du 10 septembre au 15 octobre 2023
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

Au dépôt de l'ordre du jour, les points suivants ont été ajoutés à la demande du maire :

3.4. Résiliation de la résolution numéro 2021-06-06 quant à l'utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs non domiciliés
3.5. Demande de dénomination de la « rue Marcel-Descent » à la c*ommission de Toponymie du Québec*
10.3. Résultat de l'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération*

2023-08-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

ÉLECTION PARTIELLE

CONSIDÉRANT l'avis de vacance donné lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, la présidente d'élection, madame Danielle Glode statue conformément à l'article 339 de le *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* que l'élection partielle aura lieu le 22 octobre 2023.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2023-08-03 **RÉSILIATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-06 QUANT À L'UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-06 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, autorisant l'utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs non domiciliés ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin ;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la *COVID-19* est terminée et que le besoin pour le vote par correspondance n'a plus la même valeur pour la tenue des élections partielles du 22 octobre 2023 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité résilie la résolution numéro 2021-06-06 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021 autorisant l'utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs non domiciliés ;

QUE cette résiliation soit effective pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre de celui de la personne domiciliée lors de tout scrutin.

2023-08-04 **DEMANDE DE DÉNOMINATION DE LA « RUE MARCEL-DESCENT » À LA *COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC***

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Descent s'est particulièrement illustré au sein de sa communauté en tant que secrétaire-trésorier de 1954 à 1980 et maire de 1981 à 1983 de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu que le nouveau chemin qui sera construit à la suite de la vente des lots 6 535 671, 6 535 672 et 6 535 673 du cadastre du Québec sera dénommé au nom de Marcel Descent afin d'honorer sa mémoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel en tant que communauté de célébrer et d'honorer nos pairs qui ont contribué au rayonnement de la Municipalité par leur apport exceptionnel ;

CONSIDÉRANT la proposition du conseil de nommer le nouveau chemin qui sera construit pour accéder au lots 6 535 671, 6 535 672 et 6 535 673 du cadastre du Québec, « rue Marcel-Descent » ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution sera acheminée à la *commission de Toponymie du Québec* pour approbation et officialisation ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la nouvelle dénomination proposée et de soumettre celle-ci à la *commission de Toponymie du Québec* pour approbation et officialisation.

2023-08-05 **DEMANDE DE PASSAGE DE L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE *LE WEEKEND POUR COMBATTRE LE CANCER* LE 20 AOÛT 2023**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER *Vélo Québec* à passer sur le territoire de la Municipalité à l'occasion du *Weekend pour combattre le cancer* qui se déroulera le 20 août 2023.

2023-08-06 **DEMANDE D'APPUI DE LA *MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES* QUANT À LA DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE PLANIFIER SES PROJETS EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, EN RESPECTANT SES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LE STATIONNEMENT DE L'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE les phénomènes climatiques violents sont de plus en plus fréquents, que la lutte aux changements climatiques doit être la priorité et que nos actions doivent absolument tenir compte des impacts environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la MRC est de veiller à la gestion de l'aménagement et de développement du territoire selon les principes de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE dès les premières phases de planification du projet, il avait été convenu entre les partenaires impliqués que le stationnement du futur centre hospitalier serait étagé ou souterrain de manière à réduire les îlots de chaleur urbains et à prévoir une infrastructure respectant les principes de développement durable et adaptée aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le 4 janvier 2019, l'ancienne ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, confirmait que l'emplacement initial choisi était le plus approprié, elle s'engageait auprès de la population à construire un hôpital moderne dans le respect de l'environnement. La ministre mentionnait même que « les travaux seraient réalisés afin de minimiser les impacts environnementaux » ;

CONSIDÉRANT QUE le 1er février 2019, le ministère de la Santé et des Services sociaux soulignait dans un communiqué de presse que les critères de conception du nouvel hôpital permettront d'introduire les meilleures pratiques en matière de développement durable, afin de limiter l'empreinte écologique de la nouvelle infrastructure et que, de plus une certification « Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) » fera notamment partie des critères ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adhéré conjointement avec la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* au principe d'écoconditionnalité pour le projet du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE les plans originaux illustrent 1 869 cases de stationnement, ce qui représente 5,7 hectares de superficie pavée, soit 23 % de la superficie du terrain ou l'équivalent de cinq terrains de football ;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un îlot de chaleur de 5,7 hectares va directement à l'encontre des objectifs que se donne le gouvernement dans la *Politique nationale de l'aménagement et de l'architecture* et les nouvelles orientations préliminaires gouvernementales en aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un stationnement de surface ne respecte pas les orientations du *Schéma d'aménagement et de développement révisé, 3e génération (SADR3)* de la MRC, qui privilégie un aménagement de stationnement durable ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité appuie la demande de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* quant à la demande au gouvernement de respecter ses engagements initiaux concernant le stationnement du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, à savoir la construction d'un stationnement étagé ou souterrain, le tout conformément aux objectifs de développement durable annoncés par l'ancienne ministre le 1er février 2019, de même qu'aux documents de planification et de règlementation régionaux et municipaux ;

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux députées locales et provinciales, madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et madame Marilyne Picard, députée de Soulanges ainsi qu'aux municipalités de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour appui.

2023-08-07 **DEMANDE POUR LA NÉGOCIATION D'UN TARIF RÉDUIT POUR L'ANALYSE D'EAU DE PUITS POUR LES CITOYENS**

CONSIDÉRANT la demande reçue par un citoyen pour la négociation d'un tarif réduit pour l'analyse d'eau de puits, datée du 4 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accueille la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes pour des analyses sont présentement insuffisantes pour justifier un tarif réduit auprès d'une entreprise effectuant des analyses d'eau ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE REFUSER la demande pour la négociation d'un tarif réduit pour l'analyse d'eau de puits pour les citoyens.

2023-08-08 **DEMANDE D'APPUI DU PROJET PRÉLIMINAIRE DE *CONSTRUCTION O. LALONDE INC.***

CONSIDÉRANT la demande d'appui du projet préliminaire reçue de *Construction O. Lalonde inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à l'exclusion des lots 3 974 227 et 3 974 228 du *Cadastre du Québec* de la zone agricole afin d'effectuer la construction d'un projet résidentiel ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du projet de loi 103 article 79, seules les MRC peuvent faire des demandes d'exclusions ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain projeté est de faible potentiel agricole et forestier ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la demande d'habitation pour la population ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore appuie le projet préliminaire de *Construction O. Lalonde inc.* pour présentation à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

2023-08-09 **AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION À LA FORMATION « TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANG AÉRÉ (OW-2) »**

CONSIDÉRANT QUE le certificat de qualification en traitement des eaux usées par étang aéré est obligatoire pour toute personne qui veille au bon fonctionnement et à l'entretien d'un système de traitement des eaux usées par station mécanisée ou par étang aéré tel que prescrit par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, (chapitre Q-2, r. 34.1)* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reprendre la gestion des eaux usées et que celle-ci soit effectuée par le responsable des travaux publics, monsieur Jason Mackey ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Jason Mackey à la formation « Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) »

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, à signer tout document afférent à l'inscription à la formation pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2023-08-10 **PERMANENCE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jason Mackey a complété, avec succès, la période probatoire de trois mois d'essai à laquelle il était soumis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal octroie la permanence à monsieur Jason Mackey, à titre de responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Télesphore, à compter du 4 juillet 2023, aux conditions de travail et avantages sociaux tel que stipulé à l'entente de travail.

2023-08-11 **PERMANENCE DU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Perreault a complété, avec succès, la période probatoire de trois mois d'essai à laquelle il était soumis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal octroie la permanence à monsieur Antoine Perreault, à titre de journalier aux travaux publics de la Municipalité de Saint-Télesphore, à compter du 11 juillet 2023, aux conditions de travail et avantages sociaux tel que stipulé à l'entente de travail.

2023-08-12 **APPROBATION DES FACTURES DE JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 31 juillet 2023	23 272,42 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 juillet 2023	24 569,04 $
Dépenses particulières payées du 1er au 31 juillet 2023	54 512,32 $
Comptes à payer au 31 juillet 2023	45 665,90 $
TOTAL	**148 019,68 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juillet 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de juillet 2023 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 juillet 2023 ;

D'ENTÉRINER les chèques annulés numéros 8386 et 8435 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2023.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2022 PAR L'AUDITEUR

Monsieur Michel Poirier, CPA, CA, auditeur indépendant de la firme *Poirier & Associées inc. Société de comptables professionnels agréés*, présente le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31décembre 2022.

2023-08-13 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, de la véracité du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 déposé à la présente séance.

_____
Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

CONFORMÉMENT à l'article 176.1 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, dépose le rapport financier de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et le rapport de l'auditeur indépendant signé par Michel Poirier, CPA, CA, de la firme *Poirier & Associés inc. Société de comptables professionnels agréés,*

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte les états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le tout, tel qu'audité par la firme *Poirier & Associés inc. Société de comptables professionnels agréés* ;

QUE les états pour l'année financière terminé le 31 décembre 2022 démontrent les résultats suivants :

• Revenus de fonctionnement	1 898 838 $
• Revenus d'investissement	12 518 $
• Dépenses de fonctionnement	1 864 409 $
• Excédent (déficit) de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	46 947 $

Conciliation à des fins fiscales :

• Revenus d'investissement	(12 518) $
• Amortissements	312 127 $
• Remboursement de la dette à long terme	(29 000) $
• Investissements	(435 256) $
• Excédent (déficit) de fonctionnement affecté	(2 480) $
• Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(120 180) $

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore prend acte que pour les activités de fonctionnement de l'administration municipale, le déficit de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice terminé au 31 décembre 2022 est de 120 180 $;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers et à les transmettre au ministère des Affaires municipales et aux institutions financières concernées.

2023-08-14 **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

CONFORMÉMENT à l'article 176.2.2. du *Code municipal*, le maire, David McKay, dépose son rapport sur les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

il est proposé par le conseiller Danny Raymond ,
appuyé par la conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité accepte le rapport du maire, David McKay, sur les faits saillants de l'exercice financier terminée le 31 décembre 2022 tel qui suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Au rapport financier 2022
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes	1 577 142 $
Transferts	222 168 $
Services rendus	17 381 $
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	37 685 $
Autres revenus	44 462 $
Revenus de fonctionnement	1 898 838 $
CHARGES	
Administration générale	294 436 $
Sécurité publique	
Police	151 303 $
Sécurité incendie	175 889 $
Autres	13 968 $
Transport	751 858 $
Hygiène du milieu	
Eau et égout	135 289 $
Matières résiduelles	118 743 $
Autres	13 341 $
Santé et bien-être	5 409 $
Aménagement, urbanisme et développement	86 478 $
Loisirs et culture	104 887 $
Frais de financement	12 808 $
Charges	1 864 409 $
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	34 429 $

Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	312 127 $
Remboursement de la dette à long terme	(29 000 $)
Investissements	(435 256 $)
Excédent (déficit) accumulé	(2 480 $)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	**(120 180 $)**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Au rapport financier 2022
Revenus d'investissement	
Transferts	12 518 $
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Acquisition – Administration générale	(635 $)
Acquisition – Sécurité publique	(79 022 $)
Acquisition – Transport	(343 889 $)
Acquisition – Hygiène du milieu	(10 135 $)
Acquisition – Loisirs et culture	(54 672 $)
Affectations	
Activités de fonctionnement	435 256 $
Excédent de fonctionnement non affecté	40 579 $
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	**0 $**

RENSEIGMENTS COMPLÉMENTAIRES	Au rapport financier 2022
Investissements net, immobilisations	7 213 623 $
Excédent de fonctionnement accumulé Non affecté	1 543 208 $
Excédent de fonctionnement accumulé affecté pour budget année 2023	951 500 $
Dette à long terme	159 400 $

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT											
ACHAT	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**TOTAL**
Tondeuse acquise 2021	2480	2480	2480	2480	2480						12 400 $
Chaise pour adjointe	140	140	140								420 $
Génératrice portative SSI	194	194	194	194	194						970 $
Bonbonnes oxygène Scott	6558	6558	6558	6558	6558	6558	6558	6558	6558	6558	65 580 $
Lumières DEL Terrain de balle	2352	2352	2352	2352	2352						11 760 $
Thermopompes Centre communautaire Rémi-Sauvé	1155	1155	1155	1155	1155						5 775 $
TOTAL	12879	12879	12879	12739	12739	6558	6558	6558	6558	6558	96 905 $

*233 095 $ Disponible au fonds de roulement

Rémunération des élus	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire : David McKay (incluant la MRC) de janvier à décembre	12 862 $	5 994 $
Conseillère # 1 : Nathalie Lanthier de janvier à décembre	3 629 $	1 319 $
Conseillère # 2 : Mélissa Morin de janvier à décembre	3 539 $	1 319 $
Conseillère # 3 : Kim Jones de janvier à décembre	3 509 $	1 319 $
Conseiller # 4 : Paul Gauthier de janvier à décembre	3 509 $	1 319 $
Conseiller # 5 : Danny Raymond de janvier à décembre	3 449 $	1 319 $
Conseillère # 6 : Valérie Camiré de janvier à décembre	3 389 $	1 319 $

L'auditeur, la firme de comptables *Poirier & Associés*, indique dans leur rapport que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le déficit de fonctionnement à des fins fiscales est explicable aux investissements effectués aux montant total de 435 256 $, détaillé par les investissements suivants :

- Chaise pour adjointe pour un montant de 634,87 $
- Entente pour le tiers (1/3) des frais pour le bassin d'eau avec la Municipalité de Rivière-Beaudette et la Municipalité de Saint-Polycarpe pour un montant de 12 469,08 $
- Achat de nouveaux APRIA (Appareil de protection respiratoire isolant et autonome) pour le service de Sécurité incendie pour un montant de 66 552,62 $
- Réfection du chemin de Dalhousie et le 8e rang pour un montant de 331 371,45 $
- Nouvel automate pour la station d'épuration de Dalhousie pour un montant de 10 136,21 $
- Réfection du terrain de balle et de volleyball au parc André-Leblanc pour un montant de 14 091,47 $

Le Conseil et moi planifions plusieurs projets pour l'année prochaine, entres autres un chalet pour le parc Léon-Prieur, la réfection de la rue Principale (subventionnée en partie), la réfection de la toiture du chalet au parc André-Leblanc ainsi que l'achat d'une nouvelle tondeuse afin d'améliorer la performance quant à l'entretien de nos parcs et nos espaces verts.

Je profite de l'occasion pour remercier notre personnel dévoué, les membres du conseil ainsi que tous les bénévoles qui travaillent fort à ce que notre municipalité soit aussi active. Votre implication fait toute la différence, merci !

_____

David McKay,
Maire de Saint-Télesphore

2023-08-15 **COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS DU *PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL* (PAERRL)**

CONSDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 145 961 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore informe le ministère des Transports, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et aux exigences du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

2023-08-16 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC.* POUR LE REMPLACEMENT DE GLISSÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-07-17 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023 mandatant *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour le remplacement de glissières de sécurité sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER le paiement au montant de 10 408,74 $ taxes incluses, à *Entreprise Ployard inc.* pour le remplacement des glissières de sécurité sur le territoire municipal.

2023-08-17 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC.* POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux couvrant la période du 15 juin au 21 juillet 2023 ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER le paiement au montant de 14 244,53 $ taxes incluses, à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la période du 15 juin au 21 juillet 2023.

2023-08-18 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *CONSTRUCTION O. LALONDE INC.* POUR LA CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-07-26 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023 mandatant *Construction O. Lalonde inc.* pour la construction d'un stationnement au parc Léon-Prieur au montant de 12 150 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER le paiement au montant de 14 666,74 $ taxes incluses, à *Construction O. Lalonde inc.* pour la construction d'un stationnement au parc Léon-Prieur.

2023-08-19 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *TRAIL GO – UNE DIVISION D'UNITRAIL INC.* POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À LA TONTE DU GAZON ET DU PAYSAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-05-21 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023 mandatant *Trail Go – Une division d'Unitrail inc.* pour l'acquisition d'une remorque fermée pour l'équipement nécessaire à la tonte du gazon et du paysagement de la Municipalité au montant de 17 183,75 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'un acompte au montant de 1 000 $ a été payé avec la carte de crédit de la Municipalité le 31 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la remorque a été fournie et est à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER le paiement résiduel au montant de 18 755,52 $ taxes incluses, à *Trail Go – Une division d'Unitrail inc.* pour l'acquisition d'une remorque fermée pour l'équipement nécessaire à la tonte du gazon et du paysagement de la Municipalité.

2023-08-20 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ÉNERGERE INC.* POUR LES TRAVAUX DE CONVERSION DE LUMINAIRES AU DEL**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-01-15 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 mandatant *Energère inc.* pour la fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes au montant total de 23 056,40 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la première phase ont été réalisés et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1, d'un montant de 12 368,29 $ taxes incluses, à *Energère inc.* pour les travaux de conversion de luminaires au DEL pour la première phase du projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Les quotes-parts des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- Projet de conversion de luminaires au DEL avec *Energère inc.*

2023-08-21 **ENTENTE POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Stéphane Trottier – Formapompier*, datée du 14 juillet 2023 pour la fourniture d'équipement de désincarcération en tant que prêt de matériel à titre gratuit ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer l'inspection annuelle ainsi que les entretiens préventifs et les réparations en cas de bris des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE *Stéphane Trottier – Formapompier* sera le fournisseur de service de désincarcération pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les remboursements de la SAAQ lors de sorties seront faits au nom de *Stéphane Trottier – Formapompier* ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité accepte l'entente de fourniture d'équipement de désincarcération offert par *Stéphane Trottier – Formapompier* ;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode à signer l'entente entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité.

2023-08-22

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES VERSIONS FINALES ET ADDENDA RELATIF AUX TRAVAUX DE CONVERSION DES LUMINAIRES

CONSIDÉRANT la version finale du contrat relatif aux travaux de conversion des luminaires ainsi que son addenda octroyant les mesures « hors bordereau », reçu le 6 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ainsi que les biens et services compris dans le Contrat sont plus amplement décrits à l'étude de faisabilité datée du 24 novembre 2022 réalisée par *Énergère* pour le compte de la Municipalité (l'« Étude de faisabilité ») et découlent d'un appel d'offres lancé par la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) relatif à la fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique (l'« Appel d'offres ») ;

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par *Énergère* dans le cadre de l'Appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par *Énergère inc.* dans le cadre de l'Appel d'offres n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que les mesures « hors bordereau » prévues aux présentes soient réalisées par *Énergère* ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier le Contrat les liant, le tout sous réserve des termes et conditions prévus tel qu'inclut à l'addenda ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité accepte les versions finales du contrat et l'addenda relatif aux travaux de conversion des luminaires ;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode à signer le contrat final et l'addenda entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE DANS LE CADRE DU *PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE* (PAVL) – *VOLET ACCÉLÉRATION*

Je soussignée, Danielle Glode, a procédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération*, le mardi 8 août 2023, à 11 h, le tout selon l'appel d'offres public numéro 532710152103 publié sur SEAO le 14 juillet 2023.

_____
Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Étaient présents à cette ouverture publique de soumissions :

Mme Dupuis-Denis	Eurovia Québec Construction inc.
M. Archambault	Sintra inc.
Mme Perron	Pavages D'Amours inc.
M. Collin	Roxboro inc.
M. Beaulieu	Ali Excavation inc.
M. McKay	Maire
Mme Glode	Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
M. Perreault	Journalier aux travaux publics

Cinq (5) entreprises ont présenté des offres de prix, à savoir:

Nom de l'entreprise	**Montant avant taxes**	**Montant taxes incluses**	**Caution de soumission**
Pavages D'Amours inc.	236 520,00 $	271 938,87 $	50 % du prix du contrat
Sintra inc.	246 769,85 $	283 723,64 $	50 % du prix du contrat
Roxboro inc.	277 241,54 $	318 758,46 $	50 % du prix du contrat
Eurovia Québec Construction inc.	288 750,86 $	331 991,30 $	50 % du prix du contrat
Ali Excavation inc.	296 024,14 $	340 353,76 $	50 % du prix du contrat

Selon les soumissions déposées mardi le 8 août 2023, 11 h.

Les documents seront déposés selon le calendrier de conservation de la Municipalité.

Les soumissions sont remises au Conseil Municipal pour étude et recommandations.

2023-08-23 **DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES À LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU *PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE* (PAVL) – *VOLET ACCÉLÉRATION***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a procédé par appel d'offres pour la réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération* en date du 8 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé dans l'article numéro 3.15 de la convention d'aide financière convenu entre la Municipalité de Saint-Télesphore et le ministère des Transports signée le 15 septembre 2022, que la Municipalité convient de « réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze (12) mois à partir de la date apparaissant sur la lettre d'annonce du Ministre ou, reconfirmer au Ministre par résolution et son conseil, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de cette période, son intention de terminer les travaux autorisés selon un nouvel échéancier de réalisation, lequel ne peut excéder un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce du Ministre » ;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour la réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération*, le contrat est octroyé à la présente séance ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports une prolongation du délai de réalisation des travaux admissibles à la demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération* ;

QUE lesdits travaux de réfection de la rue Principale soient complétés avant le 31 octobre 2023, tel que convenu dans le devis pour appel d'offres numéro 532710152103.

2023-08-24 **RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE DANS LE CADRE DU *PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ACCÉLÉRATION***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération*, le mardi 8 août 2023 à 11h et qu'elle a reçu cinq (5) soumissions suivantes :

Nom de l'entreprise	Montant avant taxes	Montant taxes incluses	Caution de soumission
Pavages D'Amours inc.	236 520,00 $	271 938,87 $	50 % du prix du contrat
Sintra inc.	246 769,85 $	283 723,64 $	50 % du prix du contrat
Roxboro inc.	277 241,54 $	318 758,46 $	50 % du prix du contrat
Eurovia Québec Construction inc.	288 750,86 $	331 991,30 $	50 % du prix du contrat
Ali Excavation inc.	296 024,14 $	340 353,76 $	50 % du prix du contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a mandaté les ingénieurs de la *Fédération québécoise des Municipalités* (FQM) dans le cadre du projet ;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Yannick Lapointe et Samuel Veilleux, ingénieurs de la FQM, recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Pavages D'Amours inc.* ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le contrat pour les travaux de réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération* est octroyé à *Pavages D'Amours inc.* le tout tel que recommandé par messieurs Yannick Lapointe et Samuel Veilleux, ingénieurs de la FQM, au montant de 236 520 $ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée de la façon suivante :

- Par l'aide financière octroyée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) – *Volet accélération* au montant de 99 659 $;
- Par le Fonds de voirie régional pour le résiduel de tous les coûts reliés aux travaux de réfection de la rue Principale.

2023-08-25 **EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION *CONTAMINATION CULTURELLE* DU 10 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le parc André-Leblanc soit choisi comme emplacement pour l'exposition *Contamination Culturelle* du 10 septembre au 15 octobre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-08-26 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la séance ordinaire du 8 août 2023 soit levée à 20 h 21.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____	_____
David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim